

Université Oran 2 " Mohamed Ben Ahmed"

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES VICE-RECTEURS ET DES DIRECTEURS ADJOINTS DE LA POST-GRADUATION DU 19 JANVIER 2021

Le dix-neuf du mois de Janvier de l'an deux mil vingt, à dix heures, s'est tenue en visioconférence à partir du siège du rectorat de l'Université Oran 2 « Mohamed Ben Ahmed », une réunion des Vice-recteurs et des Directeurs-adjoints de la post-graduation relevant de la CRUO sous la direction de M. SAIDI Djamel, Président de la Commission de Post-graduation et de la Recherche Scientifique (CPGRS).

## Ordre du jour :

Lecture du guide de procédures d'organisation du concours d'accès à la formation doctorale.

## Document de référence :

Guide de procédures d'organisation du concours d'accès à la formation doctorale.

-----0000000-----

Compte tenu du contexte de la crise sanitaire induit par la pandémie du coronavirus Covid-19, cette rencontre a été organisée en virtuel. Le point focal a été installé au niveau de la salle de réunion du rectorat de l'Université Oran2 « Mohamed Ben Ahmed » en présence de M. BALASKA Smain en sa qualité de Président de la CRUO, Monsieur SAIDI Djamel en sa qualité de Président de la CPGRS, les Vice-recteurs chargés de la post-graduation de l'Université Oran1 et de l'Université Oran 2 et le Secrétaire Permanent de la CRUO.

Ont participé à cette réunion depuis leurs établissements respectifs les vice-recteurs et directeurs adjoints des établissements universitaires de la région Ouest concernés par les formations doctorales habilitées au titre de l'année universitaire 2020-2021.

A pris part également à cette réunion, Dr. Bouallouche Rachida, Directrice de la formation doctorale et de l'habilitation universitaire (FDHU), depuis le siège du MESRS.

Au total 22 participants ont pris part à la réunion par visioconférence.

----- 0000000 -----

M. le Président de la CRUO a procédé à l'ouverture de la rencontre par un mot de bienvenue et de remerciements aux participants à la réunion puis en rappelant l'objet principal de la rencontre qui consiste à faire une lecture unifiée du guide de procédures d'organisation du concours d'accès à la formation doctorale notamment pour l'année en cours qui se caractérise par des effectifs très importants.

La parole a ensuite été donnée à Madame la Directrice de la FDHU qui ont apporté les éclairages quant au guide élaboré à l'effet d'homogénéiser les procédures d'organisation et de déroulement des concours d'accès à l'échelle nationale ainsi que les différents documents y afférents.

La parole a ensuite été donnée au Professeur SAIDI Djamel pour présider la séance.

Professeur SAIDI a présenté le contenu du guide de procédures partie par partie et en fin de chacune de parties un débat a eu lieu sur les questionnements et les préoccupations des participants.

Les points les plus importants résultant des débats et des orientations de la Directrice de la Formation Doctorale et de l'Habilitation Universitaire du MESRS sont les suivants :

- Si le responsable de CFD est aussi chef de département, il doit déléguer un représentant du CFD pour le remplacer afin qu'il assume sa tache en tant que chef de département.
- En cas de situations particulières, les CFD sont chargés de se prononcer sur les modalités à convenir telles que la validation des candidatures par filière ou par spécialités dans certains cas justifiés, la prise en charge des candidats aux besoins spécifiques; ...
- Le personnel enseignant intervenant dans l'organisation et le déroulement du concours d'accès à la formation doctorale sera rémunéré à l'image du déroulement du concours national d'accès aux écoles supérieures.
- Les journées retenues pour le déroulement du concours sont les Jeudi et les Samedi de la période du 13 Février au 27 Mars 2021. Si un établissement pour cas de force majeure voudrait utiliser une autre journée, il y a lieu de saisir le MESRS pour y convenir du cas.
- Il a été rappelé que le guide de procédures sera mis en application parallèlement avec les dispositions de la note de cadrage n° 122 du 22 Décembre 2020 qui restent en vigueur.
- N'ayant pas tous été programmés, les établissements sont chargés de transmettre les dates respectives retenues de déroulement des concours au secrétariat de la CRUO.

Le travail étant achevé, Monsieur le Président de la CPGRS a vivement remercié tous les participants pour leur collaboration. Il a en outre chaleureusement remercié Mme la Directrice de la FDHU pour sa participation efficace au débat qui a été très utile sur plusieurs points importants évoqués par les participants.

La séance est levée à 12h30.

Fait à Oran, le 19 Janvier 2021

<u>Le Président de la Commission</u> <u>de la Post-Graduation et de la Recherche</u> <u>Scientifique de la CRUO</u>

**Prof. SAIDI Djamel**